

Séance Conseil communal du 28 juin 2022

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 34 conseillers/ères
 La Municipalité
 Le boursier
 Mme Shafi, bureau GEA
 M. Tell Schwitzguébel, huissier

Absent M. Christophe Moret

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour suivant est présenté :

1.	Procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
2.	Communications du bureau
3.	Communications de la Municipalité
4.	Préavis N° 04/2022 - Adoption des comptes et du rapport de gestion 2021
5.	Préavis N° 05/2022 - Demande de crédit pour les travaux d'urgence à la route des Fenils
6.	Préavis N° 06/2022 - Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule
7.	Préavis N° 07/2022 - Demande de crédit pour les travaux d'entretien de la route du Revers
8.	Préavis N° 08/2022 - Adoption du plan d'affectation communal PACom et son règlement, du plan d'alignement fixant les limites des constructions, des plans de la constatation de la nature forestière
9.	Rapport des diverses commissions fixes
10.	Nomination du bureau pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
11.	Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
12.	Divers et propositions individuelles

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 22 mars 2022

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le président n'a aucune information particulière à communiquer.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

La Commune de Rougemont a maintenant rejoint le groupe task-force péréquation regroupant quelques Communes membres de l'AdCV. Les points suivants sont discutés : SOS Communes, le recours de 13 Communes sur la facture sociale 2020 et les négociations avec le Conseil d'Etat pour la reprise de la facture sociale. Rougemont fait partie des 36 Communes qui vont faire recours ces prochains jours sur la facture sociale 2021.

De nombreux financements ont été octroyés par le PERET dont la reconduction de l'intégration des remontées mécaniques BDG Rougemont – Gstaad dans le Pass d'Enhaut. De plus, l'aller-retour à la Videmanette est gratuit pour les hôtes séjournant dans les hôtels et les BnB de la région.

Mme Michèle Genillard

M. Jacques Henchoz a été engagé au 1^{er} août 2022 en vue du départ à la retraite de M. Michel Gerber.

Mme Annie Schwitzguebel

La certification « Label Bois Suisse » a été obtenue pour la Grande Salle de Rougemont. Un flyer a été édité par l'administration communale avec un QR Code pour la mise en avant de la location de ladite Grande Salle.

M. André Reichenbach

Des travaux de consolidation de la Tour de Vanel sont en cours pour sa mise en valeur. Plusieurs centaines de milliers de francs sont pris en charge par le Canton et quelques citoyens de la Commune de Rougemont et des villages voisins.

Le four à pain commence dès mercredi prochain. Le 22 juillet aura lieu la soirée du four à pain.

Le 1^{er} août sera fêté à la Grande Salle. En principe, un arrangement permettra de monter gratuitement à la Videmanette ce jour-là.

Le marché villageois aura lieu le 13 août.

La course Rougemont-Videmanette-Run se déroulera les mois de juillet et août, en libre parcours.

Le PNR organise deux représentations de la « Lumière des Moines » le 27 août et le 16 septembre 2022.

Une autre animation nommée « Nature et sensations » se déroulera à la Videmanette le 21 août en collaboration avec Capdenho.

M. Marcel Moratti

Les 3 chantiers des réseaux d'eau et d'égouts seront terminés fin juillet.

M. Stéphane Von Siebenthal

Les travaux de Rodomont Devant sont terminés, les amodiateurs sont très satisfaits. Les travaux de Pra Cluen démarreront cet automne.

Mme Cindy Morier

Dans le cadre du traitement des plantes envahissantes et en collaboration avec le PNR, un tout ménage a été adressé incluant un QR Code. Des problèmes d'impression ayant rendu certains QR Codes illisibles, un article paraîtra également dans le Journal du Pays d'Enhaut ce jeudi. Des civilistes mandatés par le PNR ont procédé aux divers traitements desdites plantes.

Le groupement forestier a effectué les travaux d'entretien nécessaires aux adroits, aux ruisseaux des Fenils et de la Manche. Ces travaux sont financés à hauteur de 60% par le Canton.

Le pan sud de la toiture de l'église sera rénové cet automne. Les travaux des autres pans de toiture sont prévus à court terme.

4. Préavis N° 04/2022 Adoption des comptes et du rapport de gestion 2021

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Marie Nussbaumer. *Les remarques ci-après en italique sont reprises du rapport de ladite commission.*

La commission souligne l'engagement de la Municipalité concernant les démarches menées conjointement avec d'autres communes vaudoises afin de trouver une solution avec le canton pour le système de péréquation.

L'exercice 2021 fait ressortir un excédent de charges de CHF 300'403.94, après des amortissements comptables de CHF 2'235'413.82. La marge d'autofinancement positive s'élève à CHF 2'123'649.73.

Compte 1600.3145.1 – Entretien sentiers pédestres

Les travaux d'entretien ont été moins importants au printemps car le réseau de sentiers pédestres a subi moins de dégâts.

Il est difficile de savoir si des économies durables peuvent être espérées, ce poste dépendant notamment des conditions météorologiques.

Compte 1601.3314 – BDG Amortissement assainissement prêts LADE. M. Urweider demande combien d'années il reste pour amortir ce compte. Il reste 4 ans lui répond Mme Genillard.

Compte 2100.3800. Impôts – Attribution perte sur débiteurs. M. Urweider demande des précisions. Le montant à attribuer à la provision est déterminé par l'Office d'Impôts puis transmis au boursier.

Compte 3203.4232 – Location Rubloz. Pour répondre à la demande de M. Barbey, M. De Siebenthal lui confirme que le loyer de la buvette est compris dans le poste locations. La Municipalité a accordé un rabais au vu de la situation Covid.

Compte 3210 – Les Plans Praz. M. Lenoir s'étonne du montant des locations sachant que l'appartement a été entièrement rénové. M. De Siebenthal informe que le Conseil avait déjà demandé d'adapter le loyer lors de la rénovation. Le loyer a été taxé par Prometterre qui fixe les prix. Il n'est pas possible de lutter contre leur décision.

Compte 3504 – Chalet de la Planche. *La grosse partie de ce montant a été consacrée à la réfection du captage d'eau.*

Compte 3507.3123 – Chauffage et électricité bâtiment communal. *L'augmentation des charges de ce poste est principalement due à une consommation importante d'électricité par la pompe à chaleur lors de périodes de grand froid.*

En 2019 et 2020 lesdites pompes ont connu des pannes et le chauffage à mazout a dû être utilisé, d'où une baisse des coûts d'électricité. En 2018 par contre, ce poste se montait à plus de CHF 27'000.-.

Compte 4300.4659 Voirie – Participation de tiers. *En 2020, un montant unique de CHF 35'788.80 avait été versé dans le cadre de l'inscription d'une charge foncière.*

Chaque année, une facture est adressée en début d'année à la Commune de Château-d'Oex pour le service hivernal sur la route des Siernes-Picaz et est intégrée aux comptes de l'année précédente. Pour 2021, un problème est survenu et la facture de CHF 19'767.05 est partie trop tard pour pouvoir être imputée à l'exercice 2021 d'où cette différence de revenus.

Compte 4700.3147 Cours d'eau et rives – Entretien, curage et endiguement. *L'entretien des ruisseaux est primordial et dépend en grande partie des aléas climatiques. Il est donc à prévoir que les coûts ne diminuent pas dans ce secteur.*

Toutefois, la majorité de ces coûts est subventionnée à hauteur de 60%.

Compte 5800.3652 – Part église catholique – *La participation financière des communes est prévue par la Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP – RSV 180.05). L'article 23 mentionne que : « Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV (Eglise protestante) et la FEDEC-VD (Eglise catholique)»*

Compte 6100.3511 – Corps de police – Réforme policière cantonale – *Auparavant, le décompte de la péréquation intercommunale, dont fait partie la réforme policière, était transmis à la commune après le bouclage des comptes. Depuis cette année, le boursier reçoit un décompte provisoire qui lui permet d'estimer le coût total pour l'année. Le montant indiqué de CHF 190'437.- représente donc le montant total dû pour 2021, aucun complément ne devrait figurer aux comptes 2022 pour cet exercice.*

La participation des communes vaudoises est calculée en deux temps :

1. Charge pour les communes sans police

Ce montant est calculé par le Canton d'après le coût réel de la police par habitant pour les Communes sans service de police. Il est ensuite multiplié par le nombre d'habitants de chaque commune concernée.

Bien entendu ce coût n'est pas facturé aux Communes qui ont leur propre service de police.

2. Répartition du solde

Le solde du coût de la réforme policière est calculé par le canton puis réparti sur l'ensemble des communes en fonction de la valeur de leur point d'impôt.

Compte 6301 Lutte contre plantes envahissantes. M. Reihle s'étonne de la charge de CHF 10.75 uniquement. M. le Syndic confirme que la lutte a bien été faite par les civilistes du PNR. M. Châtelain souhaite des précisions sur l'imputation de salaires. Mme Genillard mentionne que le service de voirie est imputé qu'il y ait ou non la participation de civilistes.

Compte 6400.3145 Entretien cimetière. *En raison d'un arrêt de travail, dû à un accident, les travaux d'entretien du cimetière ont été momentanément confiés à une entreprise locale.*

Compte 6600.4809 Protection civile – Prélèvement sur fonds de réserve. *Le chapitre 6600 n'est pas un chapitre qui doit s'autofinancer contrairement aux chapitres 4500, 4600 et 8100. Le prélèvement dans le fonds de réserve est soumis à des conditions strictes du Canton, lesquelles se sont durcies au cours des années.*

Désormais, la commune n'a le droit de prélever que 36,16% des charges de fonctionnement de la protection civile alors que, jusqu'en 2018, la totalité de ces charges était compensée. En 2020 des prélèvements supplémentaires avaient été autorisés suite à des travaux de remise en état des abris. La part concernant les charges d'exploitation, quant à elle, n'était que de CHF 6'654.95.

Compte 8100.3114 Service des eaux – Achat machine et outillage. *Le montant concerne principalement l'achat de compteurs d'eau.*

Compte 9209. M. Reihle demande pourquoi les dons figurent au passif du bilan. Il s'agit de la contrepartie de l'entrée financière initiale. Le crédit est enregistré sous forme de provision qui sera utilisée en temps voulu selon le but particulier défini par le donateur. M. Châtelain aimerait que le but de ces dons soit communiqué aux conseillers. Mme Genillard prend note.

M. Cédric Morier revient sur le solde de fonctionnement épuré. Ce montant est très volatile et permet difficilement de comprendre l'état financier de la Commune. Mme Genillard prend la parole. Les comptes sont bons grâce aux rentrées d'impôts exceptionnelles sur les transactions immobilières. A noter que les impôts sur le revenu sont en baisse, les efforts de la Municipalité pour réduire les dépenses sont à maintenir.

En conclusion, la Commission de gestion remercie la Municipalité et le boursier pour la bonne collaboration et les efforts consentis. La Commission de gestion suggère au Conseil d'accepter le préavis comme présenté.

- **Accepte les comptes 2021, tels que présentés par la Municipalité**
Est accepté à l'unanimité

- **Accepte la gestion 2021 de la Municipalité et en donne décharge aux organes concernés**
Est accepté à l'unanimité

Mme Genillard remercie les Conseillers pour leur confiance. Assurance leur est donnée que la Municipalité fait tout son possible pour maintenir la situation financière sous contrôle.

5. Préavis N° 05/2022 Demande de crédit pour les travaux d'urgence à la route des Fenils

Mme Rachel Schwitzguébel fait lecture du rapport de la commission route et infrastructures. La Municipalité a préféré présenter un préavis plutôt qu'utiliser les mesures d'urgence. Dans un premier temps, un devis détaillé du secteur le plus urgent a pu être établi. La Municipalité est dans l'attente de la finalisation du projet afin d'établir la mise à l'enquête et les soumissions pour le 2^{ème} secteur. Après validation des différents services, les travaux pourraient commencer dès cet automne. Le caisson en bois, ayant une durée de vie illimitée, est préconisé dans ce secteur situé dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP). Comme la route des Fenils est située sur les cantons de Vaud et Berne, une convention entre les Communes de Saanen et de Rougemont existe pour le déneigement et le nettoyage de la route. Les travaux de rénovation sont à la charge de la Commune sur laquelle se situe le tronçon de route concerné. La Commune de Saanen s'est engagée à prendre à sa charge les prochains travaux d'entretien des trois ponts communs. Le 1^{er} secteur se basant sur un devis détaillé et le second sur une estimation, la Municipalité mettra tout en œuvre pour minimiser les coûts et trouver les meilleures solutions afin de respecter l'enveloppe demandée de CHF 800'000.-. La commission a pris note que les infrastructures telles que le caisson et l'enrochement sont très onéreuses mais s'étonne tout de même du montant élevé de ces travaux pour une si courte distance de route. Il a été communiqué à la commission que les travaux ne démarreront que si le subventionnement cantonal et fédéral de 86% est débloqué.

En complément, M. Marcel Moratti présente un plan de situation de la zone concernée. Il tient à préciser que même si les subsides n'atteignent pas tout à fait le pourcentage escompté, les travaux seront tout de même entrepris. Ils ne démarreront par contre pas si les subventions ne sont pas accordées. A noter que la partie ruisseau est subventionnée à hauteur de 60% seulement. Les AF souhaitent que l'ensemble du secteur soit traité.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés aux travaux d'urgence à la route des Fenils**

Est accepté à l'unanimité

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 800'000.-, pour ce faire, le compte N°9141.48 est ouvert au bilan**

Est accepté à l'unanimité

- **De financer ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire**

Est accepté à l'unanimité

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 800'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

Est accepté à l'unanimité

- **D'amortir, cet investissement sur une période maximum de 10 ans, sur le compte 4300.3319 « Amortissement – Route des Fenils ».**

Est accepté à l'unanimité

Remerciements au Conseil sont adressés par M. Marcel Moratti.

6. Préavis N° 06/2022 Demande de crédit pour l'achat d'un nouveau véhicule

M. Fernand Blatti souhaite se récuser. Le rapport de la commission ad'hoc est lu par Mme Vanessa Holt. Le véhicule actuel date de 2002 et doit être expertisé cette année. Les travaux à effectuer se montent à env. CHF 10'000.-. La Municipalité préfère remplacer le véhicule. Le nouveau véhicule, utilisé par le service des eaux, doit être de taille assez grande, de couleur rouge et 4x4. Des offres ont été demandées au Garage Alpina, en collaboration avec le Garage Yersin, et au Garage du Vanil. Au vu de la situation actuelle, seul ce dernier peut fournir un tel véhicule dans des délais raisonnables. Ce véhicule est déjà loué par la Commune pour la somme de CHF 80.-/jour. En cas d'achat, la location sera entièrement déduite de la facture. La commission a demandé à M. Moratti d'obtenir d'autres offres de reprise que celle se montant à CHF 6'000.- par le Garage du Vanil. Une offre de reprise du Garage Ledi a été reçue pour CHF 10'000.-. Les deux autres garages sollicités n'ont pas souhaité faire d'offre. La commission est favorable mais aurait préféré que la Municipalité prenne les devants afin que le Conseil ne se trouve pas devant le fait accompli. Elle aimerait que la Municipalité demande un geste commercial au Garage du Vanil. D'autre part, elle souhaite qu'un responsable soit nommé pour le suivi et l'entretien des véhicules afin d'anticiper les dépenses à venir.

En complément, M. Marcel Moratti précise que la Municipalité s'était bien doutée que l'expertise allait être couteuse toutefois jamais autant. Un responsable des véhicules est en fonction, il s'agit de M. Dollinger qui a débuté en septembre dernier seulement. M. Moratti rappelle que le choix du garage est de compétence municipale. Toutefois, il a accepté de demander des offres de reprise en réponse au souhait de la commission chargée de l'étude du préavis. Il n'apprécie pas que la commission ait l'impression d'être devant le fait accompli. En effet, l'ancien véhicule est toujours là et le nouveau véhicule est pour l'instant uniquement en location.

M. Reihle pense qu'une meilleure gestion du remplacement des véhicules est à mettre en place. L'engagement de M. Dollinger est récent, toutefois il doit y avoir une passation d'informations entre les anciens et nouveaux employés. M. Moratti rappelle qu'au vu de l'état des finances, la Municipalité avait décidé de ne pas faire d'investissements. Avec une situation financière plus confortable, le véhicule aurait déjà été remplacé il y a plusieurs années.

M. Barbey demande si une planification à moyen terme existe. Non, il est toujours difficile d'estimer la durée de vie des véhicules et machines, lui répond M. Moratti. Comme déjà mentionné, certains véhicules auraient déjà été remplacés si les moyens financiers l'avaient permis.

M. Nicolas Blatti trouve que les éventuels changements à entreprendre doivent être budgétés malgré l'état des finances. En effet, quand la balayeuse devra être changée, le montant sera conséquent. M. Moratti rappelle que son remplacement était prévu dans le plan d'investissement pour cette année. Il a été déplacé à 2023 ou 2024. La Municipalité tient compte de l'avis du garagiste sur l'état qui est toutefois donné sans aucune garantie.

- **D'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un nouveau véhicule**
Est accepté par 28 oui, 2 non, 2 abstentions

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 45'400.00. Pour ce faire le compte 9146.02 est ouvert au bilan.**
Est accepté par 30 oui, 2 non
- **De financer ce montant les liquidités communales**
Est accepté par 30 oui, 2 non
- **D'amortir cet investissement sur une durée maximale de 5 ans par le compte à créer 4300.3313.1 « Amortissement – Ford Ranger ».**
Est accepté par 30 oui, 2 non

Remerciements au Conseil sont adressés par M. Marcel Moratti.

<p>7. Préavis N° 07/2022 Demande de crédit pour les travaux d'entretien de la route du Revers</p>

Mme Rachel Schwitzguébel fait lecture du rapport de la commission routes et infrastructures. La 1^e phase de réfection concerne la partie allant de la frontière communale jusqu'à la décharge des Plans Praz. La Municipalité espère faire avancer le dossier de la décharge avant d'entreprendre la 2^e phase de travaux. Les travaux devraient être entrepris au printemps prochain au vu des 2 cas d'urgence à entreprendre (Rodomont et Route des Fenils). Le subventionnement de 86 % a déjà été accepté par le Canton et la Confédération. La Commission est favorable au préavis.

Pourquoi l'amortissement est-il prévu uniquement sur 5 ans ? demande M. Cédric Morier. Au vu du montant restant et de la quantité de travaux sur les routes à entreprendre, la Municipalité souhaite que ce montant soit amorti rapidement et n'empiète pas trop sur la prochaine législature, répond M. Moratti.

En réponse à la question de M. Oesch, M. Marcel Moratti informe que les gueulards correspondent à des entrées d'eau et sont évacués dans les prés ou raccordés aux eaux claires pour ceux qui le sont déjà. M. Oesch trouve que cela crée des zones humides et des glissements de terrain. M. Moratti précise que les AF n'acceptent pas que de nouveaux gueulards soient raccordés aux eaux claires.

En se référant à une discussion ayant eu lieu au pré-conseil, M. Châtelain relève les couts relativement faibles de la réfection. La qualité est-elle suffisante ? Serait-il mieux d'investir plus afin que la durée de vie de la route soit augmentée ? M. Marcel Moratti répond que les exigences des AF sont strictes, par exemple au niveau de l'épaisseur du coffre et de l'enrobé. La qualité prévue est au maximum possible afin de bénéficier des subventions.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien de la route du Revers**
Est accepté à l'unanimité
- **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 410'000.00, pour ce faire, le compte N°9141.47 est ouvert au bilan**
Est accepté à l'unanimité
- **De financer ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire**
Est accepté à l'unanimité

- **D'autoriser pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de Fr. 410'000.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.**

Est accepté à l'unanimité

- **D'amortir, cet investissement sur une période maximale de 5 ans, sur le compte 4300.3318 « Amortissement – Route du Revers ».**

Est accepté à l'unanimité

M. Marcel Moratti remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis ainsi que la commission pour la qualité de son travail.

8. Préavis N° 08/2022

Adoption du plan d'affectation communal PACom et son règlement, du plan d'alignement fixant les limites des constructions, des plans de la constatation de la nature forestière

Mme Marianne Moratti, MM. Stéphane Von Siebenthal, Marcel Moratti, Jean-Albert Lenoir, Matthias Moratti et Beat Wampfler sont priés de quitter la salle.

Mme Laurence Sieber fait lecture du rapport de la commission d'urbanisme. Le PGA qui réagit actuellement le territoire de la Commune a été approuvé le Conseil d'Etat en 1985. Les zones à bâtir sont surdimensionnées et la Commune est dans l'obligation de réviser ce plan. La révision a commencé en 2004. Elle représente 18 ans et env. CHF 800'000.- dépensés pour son étude. La mise à l'enquête du PACom et de son règlement ont déclenché de nombreuses oppositions. La Municipalité demande de lui donner le pouvoir de lever les oppositions maintenues après les séances de conciliation organisées avec les opposants. Il en subsiste actuellement 22. La Municipalité a répondu à chacune des oppositions sur les bases légales des règlements et des lois sur l'aménagement du territoire, guidée et conseillée par le bureau GEA.

La Municipalité demande le soutien du Conseil en validant le PACom et son règlement tel que mis à l'enquête. Il sera ensuite soumis à approbation auprès du Canton. A noter qu'il y a un risque que le Canton ne l'approuve pas. En effet, la zone à bâtir est encore trop importante principalement à cause des zones d'activités qui doivent être incluses dans une stratégie régionale, stratégie qui pour l'instant n'est pas aboutie entre les 3 Communes.

A la suite de la 1^e mise à l'enquête, la Municipalité a jugé opportun de modifier le PACom pour 4 oppositions fondées. La Municipalité demande aujourd'hui le soutien du Conseil en validant le PACom et son règlement modifiés tels que soumis à la mise à l'enquête complémentaire de 2022.

La commission ne pense pas opportun de remettre ce dossier pour étude à la Municipalité. Les CHF 800'000.- engagés jusqu'à maintenant seraient perdus et la commission est convaincue de la qualité du travail effectué jusqu'ici.

M. Cédric Morier demande des précisions sur toutes les instances qui pourraient être saisies en cas de besoin, spécifiquement au niveau des montants qui pourraient être engagés. C'est difficilement chiffrable répond M. Frédéric Blum. Des autorisations de plaider ont été conférées à la Municipalité en début de législature. M. le Syndic relève qu'en cas d'acceptation par le Conseil, le dossier doit encore être approuvé par le Canton. Sa position

est inconnue sachant que la Commune est encore surdimensionnée. Des démarches complémentaires seront peut-être encore à entreprendre dans certains secteurs.

M. Cédric Morier demande où en est l'utilisation du préavis accordé l'année dernière. M. le Syndic lui répond que le montant accordé n'est pas entièrement utilisé.

- **d'adopter les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 02 novembre au 18 décembre 2020.**
Est accepté par 26 oui, 1 non et 2 abstentions
- **d'adopter les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions formulées à l'encontre des modifications du plan d'affectation communal et de son règlement, soumis à l'enquête publique complémentaire du 16 février au 17 mars 2022.**
Est accepté par 25 oui, 1 non et 3 abstentions
- **d'adopter le plan d'affectation communal (PACom), et son règlement (RPACom), tels que soumis à l'enquête publique du 02 novembre au 18 décembre 2020 et ses modifications soumises à l'enquête complémentaire du 16 février au 17 mars 2022.**
Est accepté par 26 oui, 1 non et 2 abstentions
- **d'adopter les plans de constatation de la nature forestière.**
Est accepté par 28 et 1 abstention
- **d'adopter les plans fixant les limites des constructions (village de Rougemont et hameaux de Flendruz et Le Crêt).**
Est accepté par 29 oui
- **d'adopter les modifications du PPA "Les Chavalets" mis en vigueur le 24.05.1985.**
Est accepté par 27 oui et 2 abstentions
- **d'adopter les modifications du PPA "Pra-Lieu" mis en vigueur le 03.07.2007 (modifié le 03.08.2017).**
Est accepté par 25 oui, 1 non et 3 abstentions
- **d'adopter les modifications du PPA "La Videmanette" mis en vigueur le 29.06.2007.**
Est accepté par 28 oui et 1 abstention
- **d'adopter les modifications du PPA "Les Poses-Rougemont-Coursions (Addenda)" mis en vigueur le 29.06.1984.**
Est accepté par 28 oui et 1 abstention
- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches pour mener ce projet à terme et à plaider si nécessaire devant toute instance saisie ;**
Est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention
- **de transmettre ce dossier au Département compétent pour approbation.**
Est accepté par 28 oui et 1 abstention

M. le Syndic remercie les conseillers pour leur soutien. C'est une page qui se tourne sur un dossier difficile. La Municipalité pense positif d'être en avance sur les délais impartis par le Canton.

9. Rapport des diverses commissions fixes

Commission de gestion

M. Rayroud fait lecture du rapport de ladite commission qui s'est réunie à 8 reprises pour l'étude des préavis suivants :

- Préavis 17/2021 – Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2022
- Préavis 18/2021 – Modification des indemnités municipales
- Préavis 19/2021 – Modification des vacations des membres du bureau et du Conseil
- Préavis 20/2021 – Budget 2022
- Préavis 21/2021 – Fixation du plafond d'endettement – législature 2021/2026
- Préavis 04/2022 – Adoption des comptes et du rapport de gestion 2021

La sortie annuelle a eu lieu le 30 juillet 2021 par la visite des alpages de Rodomont Devant, Rodomont Derrière, La Verdaz et les Belles Combes.

Commission des routes et infrastructures

M. Bernard Yersin fait lecture du rapport de la commission qui s'est réunie pour 2 préavis :

- Préavis 02/2022 – Demande de crédit complémentaire réseau Le Crêt – Garage du Vanil
- Préavis 03/2022 – Demande de crédit complémentaire réseau Ch. des Poses – Ch. des Coursions à la Cotze

Ces 2 préavis ont été acceptés. Il n'y a pas eu de sortie au vu de la situation sanitaire.

Commission de recours en matière fiscale

Mme Magali Riond n'a pas de rapport à présenter mais précise que 2 cas sont en cours de traitement.

Commission d'urbanisme

Mme Laurence Sieber mentionne que la commission s'est réunie 2 fois pour l'étude du préavis suivant :

- Préavis 08/2022 – Adoption du PACom

Délégués de l'ASIPE

Mme Annie Blum informe qu'une brochure réunissant plus de 60 activités sportives et culturelles disponibles dans la région sera éditée et remise à tous les écoliers.

Les PV du Conseil d'Etablissement sont disponibles sur le site de l'Etablissement scolaire du Pays d'Enhaut.

10. Nomination du bureau pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Le bureau est nommé comme suit :

Gerber Thierry	Président
Barbey Christophe	1er vice-président
Moratti Marianne	2e vice-présidente
Wampfler Beat	Scrutateur
Eggen Raphaël	Scrutateur
Châtelain Gilles	Scrutateur suppléant
Gerber Nicolas	Scrutateur suppléant
Testa Nathalie	Secrétaire

11. Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes

Commission de gestion

Rayroud Colin et Riond Magali quittent la commission. Ils sont remplacés par Moratti Marianne et Matti Andrea.

Commission route et infrastructures

Pas de changement

Commission recours en matière fiscale

Pas de changement

Commission d'urbanisme

Pas de changement

Délégués ASIPE

Pas de changement

12. Divers et propositions individuelles

M. David Reihle

Demande si des leasings pourraient être effectués pour les véhicules communaux. Mme Genillard répond que ce serait envisageable.

Mme Rachel Schwitzguébel

Souhaite savoir si un délégué est nommé à la Commune pour étudier les éventuels réparations/ remplacements à venir sur les bâtiments. Concernant le chauffage, l'étude du chauffage à distance est en cours répond Mme Schwitzguebel. Une planification sur plusieurs années est en cours d'élaboration afin qu'il y ait une continuité lors du changement de Municipaux. Le responsable est M. Dollinger accompagné de M. Casucci.

M. Jean-Albert Lenoir

Avait souhaité qu'ORCEF soit mis à contribution pour d'éventuels travaux. Il souhaite préciser que M. Blatti paie ses impôts à Rougemont. Mme Annie Schwitzguebel remercie pour cette précision.

Mme Annie Blum

Demande si la Videmanette pourrait trouver un arrangement avec le Magic Pass. Elle aimerait que la Videmanette soit plus mise en avant dans le cadre du projet 4 saisons. Des négociations sont en cours répond M. Reichenbach. BDG a donné le feu vert pour intégrer la Videmanette et le Chalberhöni au Magic Pass. La Municipalité pense qu'il s'agirait d'une publicité contre-productive, comme la liaison sur Saanen ne serait pas incluse. Quant à l'intégration au Magic Pass pour la saison d'été, il faut être patient, les négociations avancent pas à pas.

M. Gilles Châtelain

A lu que le projet de la décharge de l'Ougette avait été débouté. M. Blum informe que le tribunal cantonal a donné raison aux opposants et annule la décision du Conseil communal. Dès lors, nous nous retrouvons plus ou moins à la case départ. Un recours au tribunal fédéral est en cours suite à un vice de procédure. La décision de la CDAP est maintenant annulée. La Municipalité n'a pas fait recours et prend acte des décisions prises. La décision du PACom pourrait-elle suivre le même scénario ? s'interroge M. Châtelain. Aucune assurance ne peut être donnée répond M. le Syndic.

M. Jean-Albert Lenoir

Revient sur les intempéries importantes des semaines dernières. Il trouverait pertinent qu'une permanence soit installée. M. Marcel Moratti informe que le service de la voirie gère les différents cas d'intempéries le plus rapidement possible. Il peut effectivement y avoir un jour de délai selon le moment à laquelle intervient l'intempérie. En cas d'inondations importantes, les pompiers interviennent.

Mme Schwitzguebel mentionne que, dans le cadre de la zone des Monts, un protocole d'alarme, semblable à celui existant pour les avalanches, est en cours d'étude.

M. Oesch informe qu'au niveau de la protection civile, une carte avec les zones sensibles est sur pied.

M. Nicolas Blatti

Mentionne qu'il y a possibilité d'anticiper en tenant compte des alertes météo. Au niveau des ruisseaux, Mme Cindy Morier relève que le service de voirie est sensible aux alertes météo et surveille au maximum.

M. le Syndic précise que des processus existent en fonction des événements météos à prévoir. Des cellules de crise sont mises en place et fonctionnent bien, sur le même processus que celui des avalanches.

Mme Annie Blum

Demande à quoi en sont les projets d'été à la Videmanette. M. André Reichenbach répond que BDG met la priorité sur les projets d'hiver. Ce n'est que lorsque ceux-ci seront réglés que la discussion sera ouverte sur les projets d'été.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 22h25.

Rougemont, le 28 juin 2022

Le Président du Conseil



Thierry Gerber



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa